



AVIS A LA BATELLERIE ET AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE

N° 2020-29
Du 30/11/2020

AVIS AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE

Compte-tenu de l'allègement des mesures exceptionnelles prises par le gouvernement et l'ensemble des collectivités, et conformément au décret n°2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **la navigation est rétablie sur l'ensemble du domaine public fluvial** de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autises, y compris le Canal de Marans à l'écluse du Brault (dit « canal maritime »), **à compter de ce jour.**

La pratique de loisir des activités nautiques, de plaisance et de plongée est autorisée dans les conditions suivantes :

- pratique individuelle ou par les personnes d'un même domicile, dans la limite de 3 heures quotidienne et d'un déplacement dans un rayon de 20 km maximum autour du domicile ;
- pratique des activités (essais, entraînements, compétitions) par des sportifs professionnels et de haut niveau ;
- activités pour des groupes scolaires et périscolaires ;
- activités dans le cadre de la formation universitaire ;
- activités encadrées à destination exclusive des personnes mineures ;
- activités pour des motifs de sécurité maritime ;
- navigation de plaisance pour motif personnel impérieux.

Merci de votre compréhension.

NB1 : En raison des travaux d'aménagement du port de Niort, ainsi que de la restauration de l'écluse de Comporté, le Bief de Comporté est fermé à la navigation jusqu'au 31 décembre 2020 inclus.

NB2 : Il est également rappelé ce qui suit :

- ne pas débarquer ou s'amarrer dans le sas d'une écluse ;
- le port du masque est obligatoire pour toute personne de six ans ou plus dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

La Présidente

Séverine VACHET



Par délégation
adjoint à la Direction
Gilles CHOURRÉ